

► **Université** : les étudiants étrangers paieraient plus cher ?

# Les facs contre-attaquent

■ Depuis l'annonce par le Premier ministre d'une hausse sans précédent des droits d'inscription pour les étudiants étrangers, de nombreuses voix s'élèvent contre cette sélection.

■ En Normandie, les conseils d'administration des universités s'organisent pour permettre à ces étudiants de ne pas subir ces hausses tarifaires.

■ Le ministère s'affiche inflexible et n'envisage pas de revenir sur cette évolution des frais d'inscription.



L'Université de Rouen entend permettre aux étudiants étrangers d'échapper aux hausses des droits d'inscription (illustration B. M.)

Depuis le 19 novembre 2018, la colère et l'incompréhension ne décroissent pas. L'annonce, par le Premier ministre, **Édouard Philippe**, d'une hausse sans précédent des droits d'inscription pour les étudiants étrangers dans les universités françaises a provoqué la colère de nombreuses organisations étudiantes accusant le gouvernement de créer un mur d'argent entre ces jeunes, qui souhaitent étudier en France, et les universités françaises.

Car la hausse annoncée - et qui ne faisait pas partie du programme d'**Emmanuel Macron** - est loin d'être anodine : en licence, les frais d'inscription passent ainsi de 170 € à 2 770 € ; en master et doctorat, de 243 € et 380 € à 3 770 €. En parallèle, des bourses doivent aussi être revues à la hausse et des exonérations de droit d'inscription pourraient être décidées mais les conditions d'attribution restent à éclaircir.

« Dans le respect des règles... »

Cette hausse, qui concerne uniquement les étudiants internationaux extracommunautaires, donc ceux venant de pays hors de l'Union européenne, a surpris les principaux intéressés. **Mohamed Lamine Touré**, président de l'Association des Sénégalais étudiants à **Rouen**, se souvient d'une annonce « brutale. C'est tombé, comme ça... On ne voulait pas croire que les frais pouvaient être multipliés par quinze sans avoir d'explications claires. » Pour lui, « c'est une méthode discriminante : un étudiant sénégalais, clairement, ne pourra pas payer cette somme avec le billet

d'avion, le logement... Aujourd'hui, quand ils vont sur Campus France, ce sont les frais qui sont annoncés. J'ai déjà des personnes qui ont renoncé à se lancer dans des études, d'autres qui vont aller en Belgique et d'autres qui, quitte à mettre cette somme, vont se tourner vers le privé. » Il s'attend ainsi à ne recevoir que cinq nouveaux étudiants sénégalais à l'université de Rouen l'année prochaine contre une quarantaine les rentrées précédentes. Pourtant, les aspirants étudiants étrangers intéressés par les cursus proposés à l'Université de Rouen Normandie peuvent espérer être accueillis à l'identique à la rentrée prochaine. Le conseil d'administration a en effet adopté à l'unanimité une motion affirmant « qu'elle utilisera toutes les possibilités en vigueur pour permettre aux étudiants internationaux extracommunautaires de bénéficier du régime tarifaire actuellement appliqué. » Son président, **Joël Alexandre**, rappelle qu'« en décembre, déjà, nous avions pris position en réclamant la suppression de cette mesure. » Le conseil d'administration va, cette fois, plus loin. Sans risquer de s'attirer les foudres du ministère qui a, il y a quelques jours, rappeler

à l'ordre huit universités sur ce dossier (lire par ailleurs). « Pour la rentrée prochaine, les nouveaux étudiants internationaux extracommunautaires - ceux qui sont déjà dans les cursus ne sont pas concernés - ne subiront pas la hausse des tarifs, garantit le président. Et ce, dans le respect des règles. » Il s'appuie sur deux points. Premier point, le décret autorisant cette hausse n'est pas encore passé bien que Campus France - l'organisme qui centralise les inscriptions de ces étudiants - affiche déjà les nouveaux tarifs : « D'un point de vue strictement juridique, c'est purement contestable », tacle **Joël Alexandre**. Second point, les universités ont, depuis 2013, le droit de baisser les droits d'inscriptions pour 10 % des effectifs. Or, à Rouen, il y a entre 2 500 et 3 000 personnes venant de pays hors de l'Union européenne pour environ 29 000 étudiants. « Donc, si on extrapole les chiffres, cela va concerner quelques centaines de personnes à la rentrée prochaine. Nous sommes dans le cadre. »

Le conseil d'administration de l'université de **Caen** Normandie, présidé par **Pierre Denise**, est sur la même ligne et a adopté à l'una-

nimité une motion, transmise au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, affirmant son opposition aux frais différenciés pour les étudiantes et étudiants extracommunautaires et engageant l'établissement à utiliser tous les moyens à sa disposition pour continuer à accueillir chacun avec les mêmes conditions financières. « Les étudiants accueillis dans le cadre des échanges ou ceux qui arrivent dans le cadre des accords inter-universitaires ne sont pas concernés par ces hausses », précise-t-on également au sein de l'université caennaise, où 712 primo-entrants étrangers hors UE ont été enregistrés à la rentrée 2018-2019.

## Un moratoire demandé

Le conseil d'administration de l'Université du **Havre** ne s'est, pour l'instant, pas encore exprimé publiquement sur cette question. « Mais à la conférence des présidents d'universités, la position était pratiquement la même pour tous », précise **Joël Alexandre**. Une solution tampon paraît donc être trouvée pour la rentrée 2019-2020. Mais toutes réclament désormais un moratoire sur ce dossier, voire l'abrogation de la mesure. « Cela va à l'encontre des déclarations du président de la République au Burkina Faso, conclut **Joël Alexandre**. Et cela va à l'encontre du développement de la francophonie et de son rayonnement. Des pays anglophones et la Chine vont s'engouffrer dans la brèche et aller chercher ces jeunes. Pourtant, ce sont ensuite nos meilleurs ambassadeurs... »

ANTHONY QUINDROIT

a.quindroit@presse-normande.com

## « OBÉISSANCE » ET « LOYAUTÉ »

La ministre de l'Enseignement Supérieur, **Frédérique Vidal**, n'a pas donné suite à notre demande d'entretien. Mais elle s'est exprimée, le 16 janvier lors d'une audience au Sénat, sur cette question des droits d'inscription. Huit universités venaient d'annoncer leur opposition à cette disposition prise dans le cadre du plan « Bienvenue en France » visant, sur le papier, à favoriser l'accueil des étudiants étrangers (objectif

500 000 étudiants étrangers en 2027 contre 324 000 actuellement). « Les universités sont des établissements publics (...) en tant qu'opérateurs de l'État et fonctionnaires d'État, il est évidemment très important qu'ils portent les politiques publiques décidées par l'État », déclarait **Frédérique Vidal**. Et la ministre d'insister sur « le devoir d'obéissance et le devoir de loyauté » vis-à-vis du ministère de tutelle.